

## ASSOCIATION SPORTIVE

UNION ATHLETIQUE DU **LYCEE** MICHELET
**UNSS**  
 UNION NATIONALE  
 DU SPORT SCOLAIRE

(1) barrer la mention inutile

Je soussigné: .....

père, mère, tuteur (1) autorise l'élève ci-dessous identifié à faire partie de l'association sportive du lycée Michelet.

En outre, j'accepte que les responsables de l'association ( et/ou) de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

**Identification de l'élève**

Nom : .....

Prénom : .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à ..... Classe: .....

demeurant à: .....

N°..... rue: .....

Fait à ..... le ..... 2016

Signature:

Si possible portable de l'élève: .....

Cette demande a pour objet de pouvoir, en urgence, donner les bonnes informations.

**Pour vous inscrire:****Apporter à votre professeur d'E.P S :**

- Cette fiche d'inscription renseignée
  - La cotisation de 30 €, chèque à l'ordre de l'UALM qui donne le droit à un maillot de l'AS
  - Tarif élève boursier : 15€
- Tarif dégressif pour les enfants d'une même famille
- 2ème enfant : 15 €
  - gratuité pour le 3ème

**Renseignements complémentaires:**

L'élève aura parfois à se rendre et à revenir par ses propres moyens (déplacement en groupe) sur les lieux d'entraînement ou de rencontres sportives indiqués par le professeur responsable de la section sportive.

**En cas d'accident: numéros de tél pour vous joindre:**

domicile: .....

travail père: .....

travail mère: .....

e-mail: .....

**Le certificat médical de Non Contre-indication (CMNCI) à la pratique sportive en compétition n'est plus obligatoire pour l'obtention de la licence UNSS.**

Mais, par précaution, nous recommandons aux parents de s'assurer que leur enfant est bien apte à la pratique du ou des sports concernés en compétition.

Les élèves inaptes partiels sont soumis aux mêmes règles en UNSS qu'en EPS.

**SPORTS PROPOSES****Nouveauté = Danse**

Natation, Badminton, Escalade,

Volley-ball , Handball, Futsal,

Triathlon = nager, pédaler, courir,

Formation de jeunes officiels (juges, arbitres).

Participation aux cross départemental et académique